Nations Unies

S/PV. 7326



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7326e séance

Jeudi 4 décembre 2014, à 10 heures

New York

Président :	M. Cherif	(Tchad)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Cai Weiming
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/852)

14-66597 (F)





La séance est ouverte à 10 heures.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Étant donné que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance du mois de décembre 2014, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Gary Quinlan, Représentant permanent de l'Australie, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de novembre 2014. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Quinlan et à sa délégation pour le grand talent diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/852)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/852, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : À la suite de la publication, le 26 novembre, du rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), je voudrais tenir le Conseil au courant des développements les plus récents relatifs au processus de paix au Darfour ainsi que de la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut actuellement dans cette région. Je profiterai également de l'occasion pour décrire les mesures que le Secrétariat de l'ONU a prises, en consultation avec l'Union africaine et la MINUAD, pour mettre en application les recommandations des résolutions 2148 (2014) et 2173 (2014), destinées à renforcer la mission en vue de rationaliser la conduite de ses opérations.

Sur le plan politique d'abord et concernant le processus de paix, les pourparlers directs entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés du Darfour, à savoir l'Armée de libération du Soudan – faction Minni Minawi et le Mouvement pour la justice et l'égalité, ont commencé le 23 novembre à Addis-Abeba, et, pour la première fois, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Les membres du Conseil se souviendront que le Groupe facilite ces pourparlers dans le but de favoriser la cessation des hostilités entre les mouvements armés et le Gouvernement soudanais et de permettre ainsi à ces mouvements de prendre part au futur dialogue national. Les négociations se sont interrompues le 30 novembre afin que les parties puissent prendre l'attache à la fois de leurs instances dirigeantes et de leur base respective sur le format des négociations à venir.

S'agissant des rapports entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité, on ne peut que constater qu'ils partagent sans doute un besoin de mener rapidement à terme le processus de vérification du désarmement du Mouvement pour la libération et la justice. Je signale enfin une information qui remonte à hier, à savoir une déclaration conjointe intitulée « Un appel au Soudan : une déclaration politique sur l'établissement d'un État de citoyenneté et démocratie », qui a été signée par plusieurs groupes, dont la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan, et dont il va falloir étudier précisément le contenu en raison d'un certain nombre d'éléments, notamment la détermination de tous ces groupes à former un front unifié et un appel au boycott des élections prévues en avril 2015, ainsi qu'à la résistance populaire. Encore une fois, il est trop tôt pour en tirer des conclusions hâtives, mais je pense que cela méritera une étude approfondie.

Le rapport soumis au Conseil (S/2014/852), et j'en viens au point de la sécurité, décrit une situation précaire, avec des affrontements entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés, des conflits intercommunautaires meurtriers et une augmentation de la criminalité et du banditisme. Tout cela, évidemment, ne peut pas ne pas avoir un impact significatif sur les civils dans l'ensemble des cinq États qui composent le Darfour. Certes, ces derniers mois, il y

a eu une décroissance globale des opérations militaires, sans doute en partie à cause de la saison des pluies, mais il y a eu, néanmoins, de manière intermittente, des heurts entre les forces gouvernementales et les mouvements armés ainsi que des cas signalés de bombardements aériens. Le rapport indique le chiffre total de 55 cas de violences et d'attaques contre des civils enregistrés par la MINUAD durant la période considérée, dont 16 seraient imputables aux milices arabes, 23 aux forces gouvernementales et les 16 autres à des éléments armés non identifiés. Le fait est en tout cas que les personnes déplacées ont continué à exprimer de sérieuses inquiétudes à propos de la détérioration de la situation en matière de sécurité, notamment dans les camps situés dans le nord et dans l'ouest du Darfour.

Cette insécurité, de même que les restrictions de mouvement qui ont persisté, imposées par les forces gouvernementales, les mouvements armés et les groupes de milices, ont eu des conséquences sur la capacité de la mission de mettre en œuvre son mandat, et notamment sous l'angle de la protection des civils. Cela a continué de poser de sérieux problèmes pour la sûreté et la sécurité de notre personnel et des travailleurs humanitaires. Il y a eu, durant toute la période considérée, de grandes inquiétudes liées au fait que nous ne pouvons pas avoir un accès direct, dans tous les cas, aux populations vulnérables qui ont besoin d'être protégées. Certes, les restrictions à notre liberté de mouvement ont été moins nombreuses mais, encore une fois, dans un contexte de saison des pluies, et la question de pouvoir accéder de manière libre et sans obstacle aux communautés qui en ressentent le besoin demeure évidemment une inquiétude et un élément qui pèse sur la capacité de la mission de mettre en œuvre son mandat. Donc, il faut évidemment que je continue à demander instamment au Gouvernement de se conformer aux termes de l'Accord sur le statut des forces et de permettre à tous nos personnels d'accéder librement et sans obstacle à l'ensemble de l'espace darfourien.

Un incident qui a évidemment pris une visibilité particulière dans les médias à partir du 2 novembre portait sur l'allégation du viol de 200 femmes et filles, le 30 et le 31 octobre à Thabet, au Darfour septentrional. Après des demandes répétées, sur une longue période, pour essayer d'obtenir l'accès au village et aux environs, afin de pouvoir interagir avec la communauté locale, déterminer ce qui s'était passé et établir les faits, nous avons pu finalement, une semaine après – le 9 novembre –, envoyer une mission de vérification. Mais cette mission n'a pas débouché sur des conclusions. Il y a, en fait, matière à investigations supplémentaires, notamment parce que les forces militaires et policières sont lourdement présentes dans le village. Clairement, ce n'est qu'à la condition d'être en mesure d'enquêter en toute indépendance que la MINUAD pourra effectivement faire toute la lumière sur ces allégations, qui sont très graves, et je ne peux que demander à nouveau, instamment, que la MINUAD ait accès, immédiatement et en toute indépendance, à la population de Thabet, afin de pouvoir entendre cette dernière de manière à établir ce qui s'est passé.

Une autre source de préoccupation est constituée par la poursuite des attaques violentes contre la MINUAD et le personnel des Nations Unies. Trois de nos soldats de la paix ainsi qu'un employé national sont morts dans ce contexte depuis notre dernière séance d'information devant le Conseil (voir S/PV.7250). Je saisis l'occasion pour exprimer nos condoléances aux Gouvernements éthiopien et rwandais, ainsi qu'aux familles de ceux qui ont été tués ou blessés durant ces attaques. Il faut évidemment que le Gouvernement soudanais continue à faire tout le nécessaire pour identifier ceux qui sont responsables de ces attaques et leur demander des comptes.

Un autre élément de violence est la violence intercommunautaire, qui se poursuit et qui continue à affecter les communautés civiles et à provoquer des déplacements. Les conflits entre les Rizeigat et les Maaliya au Darfour oriental, les Beni Hussein et les Rizeigat du nord au Darfour septentrional, les Fallatta et Habbaniya au Darfour méridional sont les principaux conflits tribaux. Il y a certes eu une réduction du nombre de confrontations durant la période considérée, mais malheureusement, les affrontements ont été sensiblement plus meurtriers. Nous avons enregistré 377 tués, alors que durant la période comparable précédente, il y en avaient eu 93.

Par ailleurs, la criminalité reste un problème extrêmement prégnant, avec des attaques de villages, des cas de viols, de détournements de véhicules et d'enlèvements qui se poursuivent dans tout le Darfour. Le 15 juillet, en réponse aux inquiétudes exprimées devant la multiplication de ces incidents criminels, le Gouvernement du Darfour méridional a adopté des mesures d'urgence, y compris un couvre-feu dans tout l'État, une interdiction de circulation des civils armés, des opérations très larges de recherche et de mise en détention dans les camps de déplacés, et l'établissement d'un tribunal pour le traitement des cas d'urgence.

Effectivement, certaines de ces mesures ont sans doute contribué à améliorer un tant soit peu la sécurité au Darfour méridional, mais il reste que les personnes déplacées ont résisté fermement aux tentatives de pénétration du Gouvernement dans les camps. Citons par exemple le cas du camp de déplacés de Kalma où, à la mi-août, la MINUAD a dû engager à la fois les autorités de l'État et les autorités locales pour essayer de faire retomber les tensions et d'éviter la violence. En même temps, dans cette localité de Kalma, la MINUAD est intervenue auprès des dirigeants du camp pour leur donner l'assurance que la MINUAD les protègerait si des opérations devaient être lancées. En fait, il en est résulté que l'opération de recherche dans le camp n'a pas eu lieu à ce jour.

La situation humanitaire, enfin, demeure extrêmement préoccupante et dure. Le nombre de personnes déplacées par le conflit depuis le début de cette année a augmenté pour passer à plus de 430 000, dont près de 300 000 personnes sont toujours déplacées à la date d'aujourd'hui, et cela est à ajouter au nombre des déplacés de long terme, qui sont de l'ordre de 2 millions. Durant la période considérée, qui coïncidait avec la saison des pluies, les précipitations ont été extrêmement fortes; il y a eu des inondations, qui ont affecté des milliers de déplacés au mois d'août, et l'accès humanitaire est demeuré particulièrement problématique, même si quelques améliorations ont été constatées et si plusieurs missions interinstitutions de terrain ont pu être entreprises dans les cinq États du Darfour pour évaluer les besoins et apporter une assistance. La MINUAD, en tout cas, a continué de travailler étroitement avec les organismes humanitaires pour faciliter l'acheminement de l'aide aux populations vulnérables et touchées, en leur fournissant des escortes et un soutien logistique, entre autres. Je pense que cela s'est avéré très utile.

Au cours des mois écoulés, la mission a continué à recalibrer ses activités aux fins des trois priorités stratégiques qui avaient été définies au début de l'année, et elle a effectué une évaluation globale et procédé au réajustement de ses structures, ainsi que de ses capacités en personnel et en matériel, ce qui, comme le Conseil l'a vu, a fait l'objet d'une lettre datée du 16 septembre 2014 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/670). La MINUAD a poursuivi ses travaux de rationalisation de ses effectifs, et, à cet égard, 1 260 postes ont été recensés, qui sont destinés à être supprimés : 770 durant l'exercice budgétaire actuel, et les 490 autres pendant l'exercice suivant. En outre, 56 postes sont en cours de nationalisation pendant l'exercice actuel. Je note que, par ailleurs, la composante aérienne de la MINUAD a été reconfigurée, avec une réduction portant sur quatre avions à voilure fixe et deux hélicoptères. De plus, il convient de noter que 400 véhicules de la MINUAD sont en cours de déploiement auprès de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

Avec l'équipe de pays, la MINUAD a mis au point le cadre stratégique intégré pour 2014-2016, lequel est, comme le Conseil le sait, le principal mécanisme de planification, de mise en œuvre et de suivi des initiatives conjointes de la MINUAD et de l'équipe de pays. Cet exercice s'est focalisé sur trois priorités stratégiques, en conformité avec tous les autres documents pertinents, en particulier le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2012-2016, le Plan stratégique d'intervention humanitaire pour 2014 et la Stratégie de développement du Darfour.

J'en viens maintenant à la question de la collaboration et de la coordination entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais, lesquelles répondent à une nécessité : nous permettre de mener à bien nos tâches. Et de ce point de vue-là, il faut noter qu'il y a eu plusieurs tensions entre le Gouvernement et la mission durant la période récente, évidemment d'abord la tension liée au problème que j'ai déjà mentionné de l'accès de nos personnels à Thabet pour établir les faits.

Mais je dois noter également le fait que la MINUAD a reçu, le 23 novembre, une note verbale exigeant le retrait immédiat de deux experts des droits de l'homme que nous avions en poste au Bureau de liaison de la MINUAD à Khartoum, où ils avaient de longue date un rôle bien établi pour maintenir la liaison avec la Commission nationale des droits de l'homme soudanaise et avec d'autres organisations sur tous les problèmes liés au Darfour. Nous n'avons pas eu le choix, nous avons dû obtempérer, mais une telle exigence, clairement, n'était pas acceptable.

Le Gouvernement soudanais a réclamé par ailleurs publiquement un « exit » de la MINUAD – ce sont les mots qui ont été utilisés. Alors je dois à la vérité de dire que nous avons en ce moment une équipe d'évaluation stratégique qui est à Khartoum et qui a commencé ses rendez-vous au cours des deux derniers jours, et la question du retrait de la MINUAD du Soudan, notamment, est discutée. Je crois que le Gouvernement a établi clairement qu'il ne s'agit pas de demander de partir demain, mais qu'il faut nous mettre d'accord sur

une stratégie. C'est évidemment ce que nous allons essayer de faire, et c'est conforme d'ailleurs à l'esprit des dernières résolutions du Conseil de sécurité. Et cette évaluation stratégique, les membres s'en souviennent, nous permettra de faire rapport au Conseil de sécurité sur la manière dont nous avons progressé ou pas – je ne sais pas encore – sur ces trois thèmes, qui étaient le renforcement des capacités militaires, le degré de coopération reçu du Gouvernement soudanais et la capacité de progresser en liaison avec l'équipe de pays, les organismes et les programmes.

Néanmoins, le fait que ces déclarations publiques aient été effectuées pèse quelque peu sur l'image d'ensemble. Et puis j'observe que nous avons reçu la semaine dernière une autre notre verbale du Gouvernement soudanais qui nous enjoint de ne plus traiter avec aucune administration soudanaise sans en avoir au préalable référé au Ministère des affaires étrangères. Il faut mesurer l'impact de cette exigence, mais c'est quelque chose quand même qui est, là également, dans le paysage.

Donc au total, il faut évidemment regretter que la situation en matière de sécurité, que les conditions de protection des populations locales demeurent globalement fragiles. Il est vrai que la cause principale de tout cela réside dans les affrontements intertribaux et intercommunautaires qui se déroulent partout et qui entraînent des déplacements de populations. La mission, bien évidemment, poursuit tous ses efforts pour s'attaquer aux problèmes auxquels doivent faire face les acteurs humanitaires à court terme, mais il est clair que des solutions durables et de substance pour la population du Darfour sont liées au progrès des questions politiques qui sont traitées lors des discussions qui ont été menées, je l'ai dit, tout récemment à Addis-Abeba. Pour être clair, il s'agit concrètement de la nécessité absolue d'un vrai cessez-le-feu et de la nécessité d'un accord de paix exhaustif.

Le Président : Je remercie M. Hervé Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elnor (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes intimement convaincus que votre présidence du Conseil donnera une dimension supplémentaire au traitement par le Conseil de la situation au Darfour, puisque que vous venez d'un pays frère et voisin du Soudan qui joue un rôle important dans l'instauration de la paix et de la stabilité au Darfour. Je pense tout particulièrement aux initiatives constructives du Président Idriss Deby pour relancer le dialogue interne au Darfour et à ses efforts visant à contenir les affrontements tribaux aux fins d'un retour à la coexistence pacifique entre les populations du Darfour, comme il en a été convenu aux première et deuxième réunions d'Oum Jaras. Je remercie aussi M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de l'exposé détaillé qu'il a présenté aujourd'hui.

Le rapport (S/2014/852) dont le Conseil est saisi porte sur le processus de paix au Darfour et sur les efforts que déploie le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour inciter les mouvements non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour à participer au processus de paix, de même que sur les efforts consentis par M. Thabo Mbeki, Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. À l'heure même où je parle, deux délégations gouvernementales se trouvent dans la capitale éthiopienne, Addis-Abeba, pour négocier au nom du Gouvernement soudanais. La première, conduite par M. Amin Hassan Omer, le Ministre d'État chargé du dossier du Darfour au Cabinet du Président, a pour mission de négocier avec les mouvements armés du Darfour non signataires du Document de Doha, à savoir le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Jibril Ibrahim et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi, et de les engager à rejoindre le processus de paix. Selon les informations qui nous sont parvenues jusqu'à présent sur le cours des négociations, des efforts louables sont faits sous l'égide de M. Thabo Mbeki, Président du mécanisme africain, et de M. Haile Menkerios, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, et nous espérons qu'ils aboutiront à des résultats positifs. La deuxième délégation, conduite par le conseiller du Président de la République, M. Ibrahim Ghandour, est chargée de négocier avec le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord sur la situation dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Sur ce volet, les négociations ont beaucoup avancé. Il nous plaît d'informer le Conseil de ces progrès et nous espérons qu'il jouera un rôle positif et constructif à l'appui de ces efforts pour créer un climat politique propice qui engage l'ensemble de ces mouvements à participer avec sérieux aux négociations et au processus de paix sans exclusive, conformément

à l’initiative de dialogue national annoncée par le Président de la République.

Le rapport dont le Conseil est saisi indique, en son paragraphe 2, que globalement, un ralentissement des opérations militaires au Darfour a été constaté. Par ailleurs, on peut lire dans plusieurs autres paragraphes que l’instabilité qui caractérise certaines régions du Darfour est due à la violence intertribale ainsi qu’à la criminalité et au banditisme. Ces phénomènes, comme nous l’avons indiqué dans de précédentes déclarations au Conseil, remontent loin dans l’histoire du Darfour, tout comme la prolifération des armes légères et de petit calibre et la culture de la violence au Darfour, qui ne datent pas d’hier non plus.

Pour ce qui est de la situation humanitaire dans la région, le rapport à l’examen indique aussi, en son paragraphe 23, que les principaux facteurs de l’augmentation du nombre de déplacés au cours de la période considérée ont été, d’une part, les affrontements entre Maaliya et Hamar et entre Maaliya et Rizeigat au Darfour oriental et, d’autre part, les conflits entre Beni Hussein et Rizeigat du nord au Darfour septentrional.

Nous nous félicitons de ce qu’au paragraphe 40 le rapport confirme clairement que des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, notamment s’agissant de l’application des dispositions relatives à la sécurité et notamment l’intégration au sein des forces armées soudanaises d’anciens combattants des mouvements signataires du Document de Doha, ainsi que de la mise en œuvre du Fonds de reconstruction et de développement du Darfour.

Le rapport souligne au paragraphe 42 que l’Autorité régionale pour le Darfour a indiqué que 70 % des 315 projets de développement entrepris étaient en voie d’achèvement. Ces projets portent notamment sur l’éducation, la santé et l’eau. À cet égard, nous remercions à nouveau l’État frère du Qatar de l’accord qu’il a signé avec le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de fournir 88,5 millions de dollars des États-Unis pour la mise en œuvre de projets de développement et de reconstruction au Darfour.

Ces faits positifs dont j’ai fait état s’agissant du processus politique, ainsi que les avancées réalisées dans la mise en œuvre du Document de Doha renforcent et appuient le début du retrait de la MINUAD, comme je l’ai dit dans la déclaration que j’ai faite au Conseil en août (voir S/PV.7520). À cet égard, nous rappelons que notre discours relatif à la stratégie de sortie reposait sur des références sans équivoque, en tête desquelles la résolution 1769 (2007) qui en fait mention très clairement, ainsi que la résolution 2073 (2014), qui a renouvelé le mandat de la mission. C’est pourquoi nous réaffirmons que les déclarations des représentants du Soudan avaient trait à une stratégie de sortie et non pas, comme M. Ladsous l’a dit, à une sortie immédiate.

Quant à la stratégie de sortie dont il est question dans les résolutions du Conseil de sécurité, je rappelle que j’ai rencontré M. Ladsous personnellement il y a deux mois et lui ai présenté une note à cet égard, indiquant qu’il était temps de discuter d’une stratégie de sortie, mais non pas d’une sortie immédiate, comme il le prétend. Avant cela, l’administration avait envoyé une équipe d’examen de la mission, notamment de la composante de police. Au moment où je vous parle, il y a une mission conjointe des opérations de maintien de la paix de l’Union africaine et des organismes concernés qui tiennent des consultations à Khartoum pour l’examen stratégique de la mission et sa stratégie de sortie, notamment la réduction de l’élément militaire. Par conséquent, lorsque nous parlons de stratégie de sortie, nous parlons d’un effort commun à déployer en coordination avec l’Union africaine et l’Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, en ce qui concerne la fermeture du bureau des droits de l’homme de la MINUAD qui a été annoncée de façon erronée dans certains médias, je voudrais souligner que j’ai rencontré M. Ladsous également à ce propos et lui ai expliqué la nature de cette décision. Cette annonce est fausse. J’assure le Conseil que le bureau principal des droits de l’homme de la MINUAD et ses antennes au Darfour restent ouverts et que cette décision ne les concerne pas. Ce qui s’est passé, en fait, c’est que la MINUAD a ouvert une petite antenne des droits de l’homme à Khartoum sans en informer auparavant les autorités compétentes, notamment le Ministère des affaires étrangères, ni même les consulter. Cette antenne a donc été fermée, précisément parce que le mandat de la MINUAD porte exclusivement sur les cinq États du Darfour et que son déploiement est limité à cette région, et non pas à Khartoum.

Au paragraphe 57, le rapport fait état d’allégations et de rumeurs propagées par Radio Dabanga concernant le village de Thabet, selon lesquelles les représentants de la MINUAD n’auraient pas pu entrer dans ce village. Nous confirmons que ces informations sont erronées.

Nous avons accordé notre autorisation à la MINUAD et avons facilité son accès au village le 9 novembre, ce qui lui a permis de faire son enquête sans aucune intervention ni tentative d'influer sur ses entretiens ou son enquête. La mission a passé le temps qu'elle a voulu dans le village de Thabet, puis elle en est partie après avoir fini son travail en vue de préparer et de présenter son rapport.

Quelle ne fut donc pas notre surprise, lorsque nous avons reçu ce rapport, démontrant que ces mensonges étaient sans fondement, que certains l'avaient dénoncé parce qu'ils voulaient y voir réaffirmés les mensonges de Radio Dabanga et condamné le Gouvernement soudanais. Si le rapport ne confirmait pas leur version des faits, ils étaient déterminés à le condamner. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas permettre à la MINUAD de retourner au village après avoir été convaincus que ce qu'elle voulait en fin de compte était un rapport condamnant le Gouvernement soudanais et que tout autre rapport ne serait pas accepté, même si la mission se rendait dans le village plusieurs fois.

Les mensonges propagés par Radio Dabanga, qui sont connus de la MINUAD – laquelle a fait elle-même l'objet de critiques à maintes reprises – ont été repris par certaines personnes. Le Gouvernement soudanais condamne cette station de radio, qui est connue pour être affiliée à des groupes qui refusent de signer l'accord de paix et qui font campagne auprès de certains États sur la base de ces mensonges. Dès lors, une question logique se pose : est-il concevable que plus de 200 femmes et filles soient violées dans un village sans que personne ne venge l'honneur de son épouse ou de sa fille ou ne signale l'incident? En dépit de notre conviction selon laquelle Radio Dabanga ne fait que propager des mensonges, nous avons permis à la MINUAD de se rendre dans ce village et lui avons apporté l'appui nécessaire pour mener son enquête en toute liberté. La mission a fait son enquête, a mené sa tâche à bien et a quitté le village.

Nous sommes donc extrêmement étonnés du rapport de la MINUAD, qui a été pendant des années une référence irréprochable sur laquelle ne pesait aucun doute. Certaines parties ont demandé que la MINUAD présente un nouveau rapport au motif que le rapport précédent exonérait le Gouvernement. La question qui se pose alors est de savoir si elles auraient demandé à la mission de modifier son rapport si elle avait confirmé la culpabilité du Gouvernement, ainsi que les mensonges de Radio Dabanga. Les membres du Conseil connaissent la réponse à cette question. Voilà pourquoi nous n'avons pas autorisé la mission à retourner au village une fois que nous n'avions plus aucun doute que le but était de rédiger un rapport condamnant le Gouvernement. Ainsi, chaque fois qu'un rapport ne servira pas cet objectif, il sera rejeté encore et encore par ceux qui en demanderont une nouvelle version à la MINUAD. Il s'agit là d'une provocation pour nous en tant qu'État souverain et nous ne l'accepterons pas.

La façon très peu professionnelle dont le rapport a été rédigé, insistant sur la nécessité de retourner au village, est en soi une déficience majeure et montre le manque de professionnalisme de la mission, qui aurait dû se retirer immédiatement du village s'il y avait une présence militaire ou une autre menace entravant son travail. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé. La mission a fait son enquête et a présenté son rapport. Par conséquent, les lacunes dans l'enquête ou dans la présentation du rapport lui sont imputables. Le Conseil sait pertinemment quelles sont les défaillances et les lacunes de la performance de la MINUAD. Une approche professionnelle aurait conduit la mission à reconnaître qu'elle ne pouvait s'acquitter de ses fonctions et ne pouvait, par conséquent, présenter un rapport.

En conclusion, je voudrais dire que nous avons présenté un rapport complet relatif au document du Procureur du Tribunal pénal international, qui a été nommé en application de l'Accord de paix de Doha. Le Procureur a pris la tête d'une équipe, qui a mené une enquête sur cette question. Ce rapport, tout comme le premier rapport sur la MINUAD, a démontré que ces accusations étaient sans fondement. Nous demandons au Conseil de ne pas prêter attention aux rumeurs et aux informations erronées et de jouer pleinement son rôle de promotion de la paix en amenant les parties qui n'ont pas encore signé l'accord de paix à le faire afin de tourner définitivement la page du conflit au Darfour.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.